



**PRÉFET
DES LANDES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FIN D'AVIS D'ALERTE MÉTÉOROLOGIQUE ROUGE CANICULE PASSAGE EN NIVEAU ORANGE

à Mont-de-Marsan, le mercredi 13 août 2025

S.I.D.P.C.

N° téléphone standard préfecture : 05.58.06.58.06

Passage du département en niveau orange canicule

Destinataires :

- **Parlementaires, maires du département des Landes et président du CD 40**
- **Les services compétents : CORG 40, DDSP 40, CD40, DDTM, DML, SDIS, SAMU, DGAEM, Sémaphore de Messanges, SMGBL, SMLL, Capitainerie port Capbreton, ENEDIS, DD ARS, DMD, UD DREAL, DSDEN, Orange Bordeaux, SNCF (COGC), BESR, DRAC, ONF, OFB, Landes attractivité, Autoroutiers, Centre Pénitentiaire .**
- **Préfecture et sous-préfecture, COZ Sud-ouest**

Au vu des informations transmises par Météo-France, **la préfecture des Landes vous informe de la fin de la vigilance météorologique rouge canicule**. Le département passe au **niveau orange** concernant ce phénomène météorologique.

À compter du 13 août 2025 à 6h00

Situation météorologique :

Le ciel reste couvert toute la journée. Quelques gouttes sont possibles sur l'Albret et le Gabardan l'après-midi. Les températures maximales dans l'intérieur des terres seront comprises entre 33 à 35 degrés et entre 27 et 30 degrés sur la côte. Les températures minimales pour la nuit suivante seront comprises entre 17 et 20 degrés.

Je remercie chacun d'entre vous de maintenir et poursuivre la mise en œuvre des mesures prévues par les dispositions spécifiques ORSEC gestion sanitaire des vagues de chaleur notamment :

- Activer votre PCS et votre registre nominatif communal pour vous assurer de la mobilisation de vos moyens et de la bonne situation de vos administrés inscrits ;
- S'assurer de la diffusion des recommandations sanitaires auprès des personnes vulnérables et sur-exposées ;
- Signaler à la préfecture toute situation anormale liée à la chaleur ou toute rupture capacitaire.

Je vous recommande par ailleurs de décaler les manifestations publiques se déroulant entre 12 h et 20 h en fonction des critères suivants :

- Se déroulant en plein air ou en ERP non climatisé ;
- Donnant lieu à un effort intense ou à une présence nombreuse d'un public statique exposé.

Une cellule de veille renforcée est activée par la préfecture.

Vous voudrez bien également informer immédiatement les exploitants des campings et aires naturelles situés sur votre commune de cette situation.

A noter, la très forte mobilisation des 166 communes ayant activé leur PCS.

Merci pour votre implication.

Le préfet,

Gilles CLAVREUL